

du Canada ne s'est pas réalisé. Et comme sa réalisation paraît impossible, nous devrions insister encore auprès du Gouvernement sur l'à-propos de confier cette tâche au ministère des Finances, de qui elle relève logiquement. Le système des banques du Canada est un des plus parfaits de l'univers, et il serait l'idéal même s'il était entouré de quelques garanties de plus, comme par exemple l'inspection publique, et les réserves fixes en numéraire.

Tel est, monsieur l'Orateur, le langage d'un banquier d'expérience, d'une personne qui dirige une de nos plus florissantes banques, une institution qui existe depuis 76 ans. Et je répète qu'il disait en 1901 :

Nous devrions insister encore auprès du Gouvernement sur l'à-propos de confier cette tâche au ministère des Finances, de qui elle relève logiquement.

Sur la foi d'un banquier de haute réputation, l'inspection par le Gouvernement est praticable, est réalisable, et dès 1901, il insistait auprès du Gouvernement pour en recommander l'institution. Dans le discours qu'il prononça en cette occasion, il dit :

D'aucuns prétendent que l'inspection par l'Etat est impraticable quand une banque a beaucoup de succursales, mais dans la Grande-Bretagne, où les succursales de banques sont plus nombreuses qu'ici, les comptables autorisés sont engagés pour faire l'inspection et certifier l'exactitude des rapports. Ce qui est praticable là-bas vaut bien qu'on l'essaye ici, et eu égard à l'importance des intérêts en jeu, l'expérience devrait être tentée sous la direction du ministère des Finances.

Bien que les banquiers du Canada disent que l'inspection des banques n'a pas été un succès aux Etats-Unis, elle n'y existe pas moins depuis 43 ans, et tout le monde admet qu'elle a fait beaucoup de bien. Il est vrai qu'il y a eu des faillites parmi les banques aux Etats-Unis, mais il est faux que la proportion ait été même de près aussi forte qu'au Canada. A ce sujet, je pourrais citer un article qui a paru dans le "Globe", de Toronto, le 20 novembre 1906. C'est encore une lettre de M. McLeod, qui après la banqueroute de la Banque d'Ontario, revenait à la charge au sujet de l'inspection par l'Etat. Les membres du Gouvernement sans doute, n'ignoraient pas cette lettre, mais ils l'ont méconnue, comme ils ont d'ailleurs méconnue la demande formulée en 1901. Quoiqu'il me répugne de faire de longues citations à la Chambre, cette lettre est si importante que je dois la lire :

Une demande concernant l'inspection publique des banques.

Au "Globe", de Toronto,
le 20 novembre 1906.

M. le rédacteur du "Globe",

On dit dans les journaux et sur les tribunes populaires, que le système de banques du Canada, est le meilleur au monde. Sous bien des rapports, il est admirable, ses principaux traits caractéristiques étant la circulation très élastique des effets de banque, et l'empressement avec lequel il est fait droit aux

M. PRINGLE.

exigences monétaires des nouveaux districts par la création de succursales. Il n'est pas toutefois sans défaut, ses principaux étant d'importance vitale. Celui qui s'accuse entre tous est le manque d'inspection du dehors dont la nécessité est essentielle, d'après les leçons de l'expérience dans l'hémisphère occidentale. La récente déconfiture de la banque d'Ontario a prouvé cette nécessité à la population du Canada, et les principaux journaux du pays sont presque unanimes à demander une réforme sous ce rapport. Une étude rétrospective de l'histoire de nos banques depuis 1880 et avant cela, montre combien légitime est cette demande, qui d'ailleurs est confirmée par l'expérience de nos premiers voisins antérieurement à la guerre civile. Il y avait 41 banques au Canada, en 1880, Depuis lors, 7 autres ont été créées et se sont lancées dans les affaires, donnant un total de 48 banques. Sur ce nombre, 12 ont fait faillite et d'autres ont évité le même sort en fusionnant. La proportion des faillites est donc de 25 pour 100 pendant 26 années, dont les dix dernières, ont été d'une prospérité sans précédent, les dépôts ayant augmenté graduellement, une circonstance qui permet même aux banques insolubles de se préserver souvent de la banqueroute. La plupart sinon toutes les faillites susmentionnées sont frauduleuses, et il est maintenant surabondamment établi qu'une inspection de quelques heures par un banquier habile, aurait révélé l'état d'insolvabilité de ces banques, des années avant leur déconfiture. Dans chacun des deux cas les plus récents, ces symptômes auraient pu être reconnus il y a dix ans ou plus. D'aucuns proposent au Gouvernement d'exiger des rapports spéciaux, mais quelle valeur faudrait-il ajouter aux rapports spéciaux de la Banque d'Yarmouth? de la banque d'Ontario? ou de l'une quelconque de celles qui ont fait banqueroute avant elles? Ils n'auraient servi qu'à grossir le tas des rapports inexacts et trompeurs au ministère des Finances.

Telles sont les paroles d'un banquier, le gérant général d'une très considérable institution financière, et il désigne ces rapports comme "un tas de rapports inexacts et trompeurs". Puis il ajoute :

Ce qu'à écrit une personne placée dans une situation exceptionnellement avantageuse pour observer est très vrai : "il est extrêmement rare qu'une banque ait fait faillite, sans que quelques-uns des employés aient commis des actes frauduleux et illégaux pour essayer de le cacher." Cette résolution est, pour le moins, assez véridique en soi pour réduire à rien la proposition concernant les rapports spéciaux, et pour faire perdre la confiance dans les rapports de banques mal administrées.

Des banquiers canadiens, et parmi eux, un auteur dont l'opinion a beaucoup de poids, prétendent que l'inspection n'a pas réussi aux Etats-Unis. L'inspection dans ce pays était en quelque manière imparfaite en vertu de la loi nationale sur les banques, et encore davantage sous le régime des banques d'Etat. Je dis imparfaite, car en vertu de la loi fédérale, les 78 inspecteurs du gouvernement étaient tenus de faire 11,576 inspections par année. Depuis les 43 ans que cette loi est en vigueur, aux Etats-Unis, 7,966 banques ont